

imprimé et distribué aux membres de la Chambre. Il ne nous restait donc plus qu'à voir l'Honble Commissaire des Terres de la Couronne, et ce Monsieur nous exprima sa grande surprise que cette loi fut introduite à son insu et sans son assentiment préalable; mais dans les circonstances, il nous avisait de laisser passer la mesure proposée par le premier ministre sans y créer d'opposition. Or il n'était guère possible d'en agir autrement, puisque le surlendemain, quand le bill fut imprimé et qu'une copie nous en fut transmise par l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, nous nous rendions immédiatement à la Chambre, mais c'était pour apprendre que cette mesure avait déjà subi sa troisième lecture la veille dans la nuit et qu'elle était déjà transmise au Conseil Législatif.

Il est vrai que la mesure de l'Honorable premier ministre proposait uniquement de donner aux élèves du Collège Militaire Royal de Kingston les mêmes privilèges, pour être admis à la pratique de l'arpentage, que la loi accorde aux élèves sortant des universités ou des collèges polytechniques de cette Province. Or, comme il est reconnu que les cours donnés au Collège de Kingston, sur les matières d'arpentage, sont sérieux et très complets, et qu'en admettant à l'examen les élèves de ce collège, on ne commettait aucune injustice envers les élèves de notre Province; la Corporation des Arpenteurs-Géomètres aurait probablement approuvé l'introduction du bill du Premier Ministre: mais il semble qu'il eut été plus courtois, si, auparavant, on avait donné communication de ce projet de loi à la profession des arpenteurs, ou encore si on avait confié l'initiative de cette mesure à celui des ministres dont les arpenteurs relèvent directement.

En adoptant ce dernier mode la Corporation aurait au moins pu en même temps se prévaloir de cette occasion pour faire à sa charte certains amendements jugés nécessaires depuis quelques années, mais qui étaient toujours remis d'une session à une autre, à la demande du Commissaire des Terres, jusqu'à ce que le moment favorable se présentât pour proposer ces amendements à la Législature.

Enfin pour tout résumer, disons de suite que les égards dus aux membres de tout un corps professionnel ont dû s'effacer dans l'intention du promoteur de ce bill, devant l'influence d'un membre du Conseil Législatif, dont le fils élève du Collège Royal Militaire de Kingston, doit le premier bénéficier de cette loi.